



Poupart Lussier
Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agréés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

**OSTÉOPATHIE QUÉBEC
(QUEBEC OSTEOPATHY)**

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 JUILLET 2018



Poupart Lussier

Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agrés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

OSTÉOPATHIE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 JUILLET 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 11



Poupart Lussier

Labelle, CPA INC.

Société de Comptables Professionnels
Agrégés (SPRCP)

3100, boul. Le Carrefour
Bureau 551
Laval (Québec) H7T 2K7
Tél. : 450-682-3543
Fax : 450-688-2377
www.groupepoupart.com

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Ostéopathie Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints d'**Ostéopathie Québec**, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que le résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'**Ostéopathie Québec** au 31 juillet 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Poupart Lussier Labelle, CPA inc.

POUPART LUSSIER LABELLE, CPA INC.

Par : Karine Labelle, CPA auditrice, CA

Laval, Québec

Le 12 septembre 2018

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2018

	2018 \$	2017 \$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	857 498	790 815
Ventes de fournitures	13 071	15 620
Admission des diplômés à l'étranger	14 250	7 671
Commandites	4 250	4 552
Ventes de publicité	1 860	1 750
Location de salles	1 480	2 585
Revenus d'intérêts	10 936	4 432
Autres produits	28 652	26 578
	931 997	854 003
CHARGES		
Salaires et charges sociales de la permanence	323 633	315 097
Salaires et charges sociales des administrateurs et des comités	65 094	49 008
Services aux membres	134 975	126 848
AGA - journée Ostéopathie Québec	28 989	24 941
Représentation et reconnaissance	37 375	71 361
Frais d'opération - gouvernance	27 722	28 809
Frais d'opération - permanence	7 138	6 999
Frais de bureau	12 603	12 024
Télécommunications	6 940	6 406
Assurances	1 020	1 037
Loyer et taxes	47 112	47 910
Honoraires professionnels	86 948	49 516
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	23 395	20 037
Amortissement des immobilisations corporelles	17 098	18 242
Amortissement de l'actif incorporel	11 497	9 828
	831 539	788 063
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	100 458	65 940

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2018

	2018			2017
	<u>Investi en immobilisations</u> \$	<u>Non affecté</u> \$	<u>Total</u> \$	<u>Total</u> \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	132 553	297 095	429 648	363 708
Excédent des produits sur les charges	-	100 458	100 458	65 940
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 938	(2 938)	-	-
Acquisition d'actif incorporel	16 787	(16 787)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(17 098)	17 098	-	-
Amortissement de l'actif incorporel	(11 497)	11 497	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	123 683	406 423	530 106	429 648

BILAN AU 31 JUILLET 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	22 797	39 233
Comptes clients	30	30
Charges imputables au prochain exercice	5 758	5 108
	28 585	44 371
DÉPÔT DE GARANTIE	8 000	8 000
PLACEMENTS [note 3]	584 627	477 241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES [note 4]	94 880	109 040
ACTIF INCORPOREL [note 5]	28 803	23 513
	716 310	617 794
	744 895	662 165
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer [note 7]	56 996	89 557
Cotisations perçues d'avance	149 101	141 414
Autres produits perçus d'avance	8 692	1 546
	214 789	232 517
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS ET ACTIF INCORPOREL	123 683	132 553
NON AFFECTÉ	406 423	297 095
	530 106	429 648
	744 895	662 165

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


 _____, administrateur

 _____, administrateur
 _____, administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2018

	2018 \$	2017 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	100 458	65 940
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	17 098	18 242
Amortissement de l'actif incorporel	11 497	9 828
	129 053	94 010
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement <i>[note 10]</i>	(18 378)	57 374
	110 675	151 384
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements	(807 386)	(875 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 938)	(9 468)
Acquisition d'actif incorporel	(16 787)	-
Disposition de placements	700 000	750 000
	(127 111)	(134 468)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(16 436)	16 916
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	39 233	22 317
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	22 797	39 233

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la *Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec)* suite à des lettres patentes de fusion des personnes morales suivantes : « Registre des ostéopathes du Québec » et « Association des ostéopathes du Québec (ADOQ) ».

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et a pour but de :

- Regrouper en corporation les ostéopathes exerçant au Québec;
- Défendre et promouvoir les intérêts de ses membres;
- Déterminer les critères de formation;
- Veiller au respect des droits, obligations et responsabilités des membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel.

Comptabilisation des produits

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent et celles qui se rapportent à l'exercice subséquent sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance au passif.

Les revenus de ventes de fournitures, d'admission des diplômés à l'étranger, de commandites, de vente de publicité, de location de salle et les autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes clients, du dépôt de garantie et des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES [suite]**Instruments financiers [suite]**Évaluation des instruments financiers [suite]

Les passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée prévue du bail

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût et est amorti sur une période de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2018

3. PLACEMENTS

	2018 \$	2017 \$
Dépôts à terme, 2,40%, échéant le 14 décembre 2018	27 592	276 759
Dépôt à terme, 1,55%, échéant le 17 octobre 2022	557 035	200 482
	584 627	477 241

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018			2017
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	50 933	29 554	21 379	25 633
Équipement informatique	12 479	5 869	6 610	4 591
Améliorations locatives	121 818	54 927	66 891	78 816
	185 230	90 350	94 880	109 040

5. ACTIF INCORPOREL

	2018			2017
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Site Internet	65 876	37 073	28 803	23 513

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un découvert bancaire d'un montant autorisé de 50 000\$ au taux préférentiel plus 1,875% garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens d'un montant de 60 000\$ et d'une hypothèque additionnelle de 12 000\$. Au 31 juillet 2018, le découvert bancaire n'est pas utilisé. Cet emprunt est renouvelable annuellement.

7. FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2018 \$	2017 \$
Fournisseurs et charges à payer	24 481	47 917
Salaires et vacances à payer	31 243	25 323
Taxes à la consommation à payer	1 272	16 317
	56 996	89 557

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2018

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour l'occupation de locaux commerciaux échéant le 31 août 2019 avec une option de renouvellement de 5 ans. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2019	35 178
2020	2 939
	38 117

L'organisme s'est également engagé à verser trimestriellement 216\$ jusqu'en mai 2020 pour la location d'un photocopieur et 155\$ jusqu'en avril 2019 pour son entretien.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 juillet 2018.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses fournisseurs et charges à payer. Afin de s'assurer qu'il a des fonds disponibles pour rencontrer ses obligations, l'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie.

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2018	2017
	\$	\$
Subvention à recevoir	-	1 307
Comptes clients	-	2 651
Charges imputables au prochain exercice	(650)	162
Fournisseurs et charges à payer	(32 561)	37 735
Cotisations perçues d'avance	7 687	13 973
Autres produits perçus d'avance	7 146	1 546
	(18 378)	57 374

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.